



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

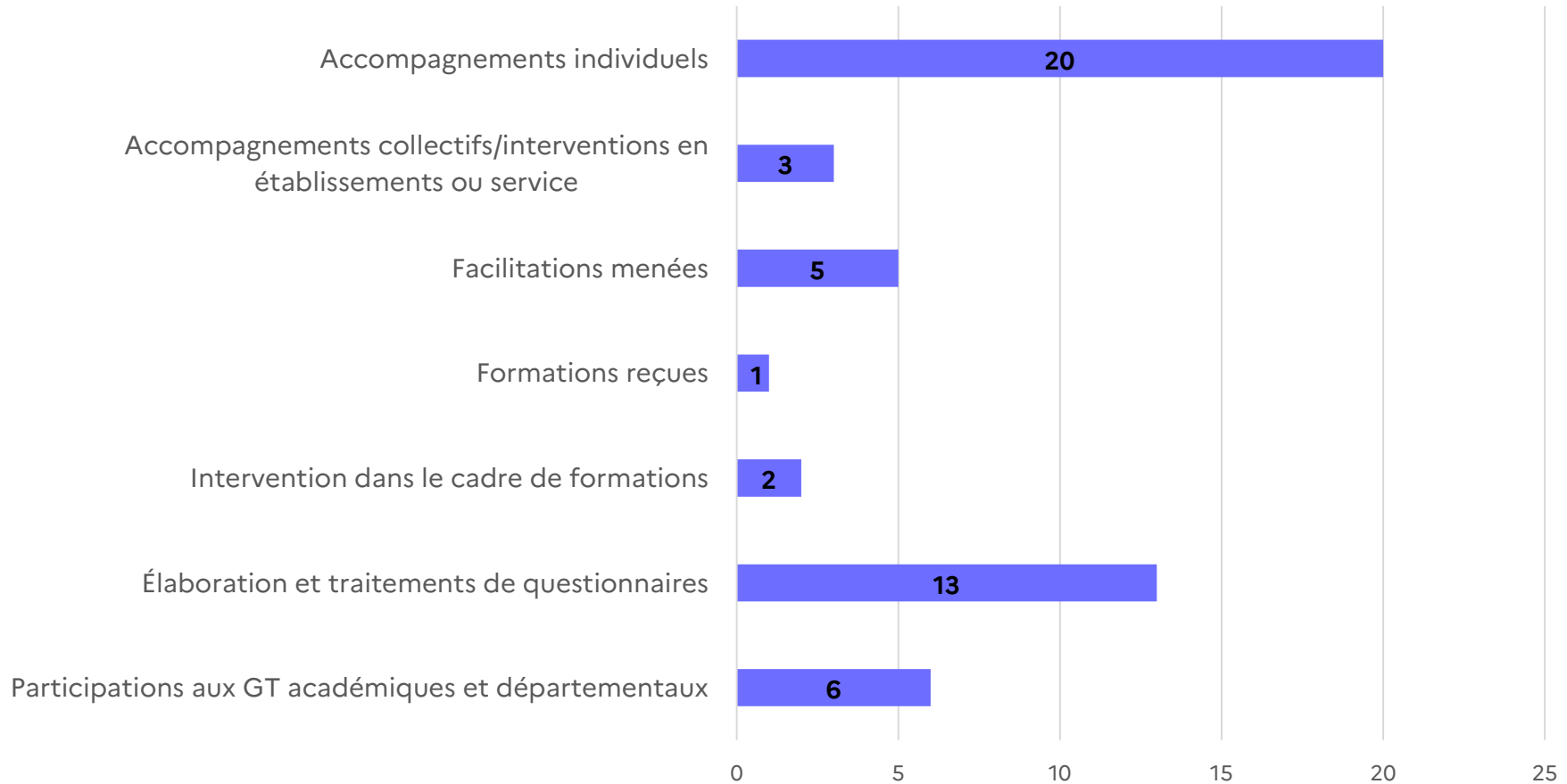
BILAN D'ACTIVITÉ ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Psychologue du travail

Missions du psychologue du travail

- Appuis techniques et décisionnels lors des groupes de travail académiques et départementaux des formations spécialisées des CSA ;
- Élaboration et traitement de questionnaires relatifs à des projets académiques et départementaux et aux travaux issus des groupes de travail des formations spécialisées des CSA, en lien avec la santé et la sécurité au travail ;
- Appui technique et conseil sur la gestion et la prévention des risques psychosociaux auprès des établissements et services : actions de sensibilisation et d'évaluation des risques psychosociaux ;
- Accompagnement collectif (services, équipes en établissement) sur les thématiques de l'organisation du travail ou des relations interpersonnelles ;
- Accompagnements individuels et suivis éventuels (écoute et redirection vers dispositifs adaptés) ;
- Participation ponctuelle à la réflexion et l'organisation de projets divers (Séminaire RH, Conférence de l'encadrement...).

Répartition de l'activité



Perspectives à venir

- « Démystification » du métier de psychologue du travail auprès des agents de l'académie de Strasbourg.
- Poursuite de la réflexion sur des actions participant à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des agents.